

<p>RESOLUTION N° AGN/56/RES/12</p> <p><u>OBJET</u> :</p> <p>DOCUMENTS DE VOYAGE FRAUDULEUX</p>	<p>CLASSEMENT DE CETTE RESOLUTION :</p> <p>1 exemplaire dans le CLASSEMENT CHRONOLOGIQUE à l'année 1987</p> <p>1 exemplaire dans le CLASSEMENT MATIERE</p> <p>dans la rubrique : Documents d'identité et titres de voyage</p>
--	---

TEXTE DE LA RESOLUTION

L'Assemblée générale de l'OIPC-INTERPOL, réunie en sa 56ème session à NICE, du 23 au 27 novembre 1987,

COMPTE TENU de l'utilisation croissante, dans le monde, de documents de voyage frauduleux pour franchir illicitement des frontières dans le cadre d'autres activités criminelles et de l'immigration clandestine,

RAPPELANT les résolutions précédemment adoptées par l'Assemblée générale concernant cette question et notamment les résolutions :

- a) AGN/42/RES/9, "Trafic et usage frauduleux de passeports et autres documents internationaux",
- b) AGN/55/RES/16, "Prévention de la migration de malfaiteurs sur le plan international",

CONSIDERANT que la lutte contre de telles activités criminelles ne peut être menée avec succès que par la coopération de tous les pays membres en vue d'échanger des renseignements relatifs aux activités des malfaiteurs et aux documents frauduleux qu'ils utilisent, ainsi que d'échanger les données techniques nécessaires à l'identification des documents de voyage frauduleux,

.../...

DECIDE de créer un groupe de travail chargé d'étudier les problèmes relatifs à l'utilisation internationale de documents de voyage frauduleux,

DEMANDE à ce groupe de travail de s'attacher plus particulièrement à :

- a) examiner quels sont les moyens de faciliter l'échange de renseignements sur les malfaiteurs et de données techniques ;
- b) définir des mesures de sécurité à utiliser pour la fabrication des documents de voyage authentiques dans le but de renforcer la protection contre les falsifications et contrefaçons et de faciliter l'identification de telles falsifications et contrefaçons ;
- c) formuler des recommandations fermes qui seront présentées pour étude à la 57ème session de l'Assemblée générale en 1988.

oooOooo